Faculté des sciences humaines
Département de philosophie

Automne 2015
Mardi 14h00-17h00
Local : W-5215

PHI 8180 PHILOSOPHIE DU LANGAGE

JUMELE A

PHI 9021 SEMINAIRE DE RECHERCHE EN LANGAGE

PLAN DE COURS

Professeur : Mathieu Marion
Téléphone : 987-3000, poste 4999
Bureau : W-5260
Courriel : marion.mathieu@uqam.ca

L'INFERENTIALISME DE BRANDOM ET SES SUITES

Le philosophe américain Robert Brandom est sans conteste une des figures dominantes de la philosophie analytique contemporaine. Le débat, au cœur de la philosophie du langage, autour de l'« inférentialisme » dont il est l'initiateur a en quelque sorte remplacé le débat entre « réalisme » et « anti-réalisme », au tournant du siècle. Un des buts de ce séminaire sera d'introduire les étudiants aux grands thèmes de cet « inférentialisme ».

Le séminaire sera divisé en 4 parties. (1) Les premières séances porteront sur les sources de l'inférentialisme dans les philosophies de Michael Dummett et de Wilfrid Sellars. (2) Suivront quelques séances portant sur les idées centrales de l'inférentialisme, celles d'assertion comme coup dans de jeu de demandes et de données de raisons (*games of giving and asking for reasons*), de pointage déontique, et d'inférence matérielle ainsi qu'une discussion des conséquences sur les notions de raisonnement pratique de vérité et de référence. (3) Le professeur poursuit ses recherches sur un certain nombre de sujets, qui seront présenté par la suite. Le point de départ est l'idée de remplacer la sémantique des preuves par une sémantique des jeux, comme approche sous-jacente de la logique (ce qui sera expliqué dans la 9e semaine) et d'en explorer les conséquences sur l'inférentialisme, à propos des thèmes suivants: la nature de la norme gouvernant l'assertion, l'argument sur « suivre une règle » chez Wittgenstein, l'acte de langage de la « garantie » (*assurance*) chez J. L. Austin, et la sémantique des péjoratifs. (4) Finalement, les dernières séances seront dédiées aux exposés de étudiants.

PLAN

Le professeur fera cours à partir des textes cités, leur lecture est donc fortement encouragée ;
les textes ou passage à lire en priorité seront signalés à l'avance.
Ces textes seront rendus disponible sur CD-ROM lors de la première séance.

08/09 – 1. INTRODUCTION

15/09 – 2. L'ANTI-REALISME DE DUMMETT ET LA SEMANTIQUE DES PREUVES

Dag Prawitz, *Natural Deduction*, Stockholm : Almqvist & Wicksell, 1965

Dag Prawitz, « Meaning and Proofs: On the Conflict Between Classical and Intuitionistic Logic », *Theoria*, vol. 43, 1977, 1-40

Michael Dummett, « Realism », *Synthese*, vol. 52, 1982, 55-112

22/09 – 3. PRAGMATISME ET INFERENTIALISME CHEZ SELLARS

Wilfrid Sellars, *Empiricism and the Philosophy of Mind*, Cambridge MA : Harvard University Press, 1997

Robert Brandom, « The Centrality of Sellar's Two-Ply Account of Observation to the Arguments of 'Empiricism and the Philosophy of Mind' », dans *Tales of the Mighty Dead*, Cambridge MA : Harvard University Press, 2002, chap. 12

Robert Brandom, « Pragmatism, Inferentialism, and Modality in Sellar's Arguments against Empiricism », *From Empiricism to Expressivism*, Cambridge MA : Harvard University Press, 2015, chap. 3

29/09 – 4. L'ASSERTION ET LE JEU DE LA DEMANDE ET DE LA DONNEE DE RAISONS

Michael Dummett, « Assertion », *Frege. Philosophy of Language*, 2e éd., Londres : Duckworth, 1981, chap. 10

Robert Brandom, « Asserting », *Noûs*, vol. 17, 1983, 637-650

Robert Brandom, *Making it Explicit*, Cambridge MA : Harvard University Press, 1994, chap. 2

Robert Brandom, *Articulating Reasons*, Cambridge MA : Harvard University Press, 2000, chap. 1

06/10 – 5. L'INFERENCE MATERIELLE ET LE RAISONNEMENT PRATIQUE

Robert Brandom, *Making it Explicit*, chap. 2 & 3

Robert Brandom, *Articulating Reasons*, chap. 2

13/10 – 6. VERITE ET REFERENCE

Robert Brandom, *Making it Explicit*, chap. 5

Robert Brandom, 'Why Truth is not Important in Philosophy', *Reason in Philosophy. Animating Ideas*, Cambridge MA : Harvard University Press, 2009, chap. 6

20/10 – 7. SEMAINE DE RELACHE

27/10 – 8. INFERENTIALISME ET SEMANTIQUE DES JEUX

Helge Rückert, « Why Dialogical Logic ? », dans H. Wansing (dir.), *Essays on Non-Classical Logic*, Singapour : World Scientific, 165-185

Shahid Rahman & Laurent Keiff, « How to be a Dialogician », dans D. Vanderveken (dir.), *Logic, Thought and Action*, Dordrecht : Springer, 2005, 359-408

Mathieu Marion, « Between Saying and Doing : From Lorenzen to Brandom and Back », dans P. E. Bour, M. Rebuschi & L. Rollet (dir.), *Construction. Festschrift for Gerhard Heinzmann* , Londres : College Publications, 2010, 489-497

Mathieu Marion, « Game Semantics and the Manifestation Thesis », dans M. Marion, G. Primiero & S. Rahman (dir.) *The Realism-Antirealism Debate in the Age of Alternative Logics*, Dordrecht : Springer, 2011, 151-180

03/11 – 9. LA NORME DE L'ASSERTION : VERITE OU JUSTIFICATION ?

John MacFarlane, « What is an Assertion ? », dans J. Brown & H. Cappelen (dir.), *Assertion. New Philosophical Essays*, Oxford : Oxford University Press, 2011, 79-96

Jonathan L. Kvanvig, « Norms of Assertion », *ibid.*, 233-250

Ishani Maitra, « Assertion, Norms and Games », *ibid.*, 277-296

10/11 – 10. WITTGENSTEIN ET « SUIVRE UN REGLE » : CAUSES ET RAISONS

Ludwig Wittgenstein, *Philosophical Investigations*, 4e éd., Oxford : Wiley-Blackwell, 2009, §§ 143-242.

Robert Brandom, *Making it Explicit*, chap. 1 & Appendix.

John McDowell, « How Not to Read *Philosophical Investigations*: Brandom's Wittgenstein », *The Engaged Intellect*, Cambridge MA : Harvard University Press, 2009, 96-111.

17/11 – 11. AUSTIN ET LA CONNAISSANCE : L'ACTE DE LANGAGE DE LA « GARANTIE »

J. L. Austin, « Other Minds », dans *Philosophical Papers*, Oxford : Clarendon Press, 76-116.

Krista Lawlor, *Assurance. An Austinian View of Knowledge and Knowledge Claims*, Oxford, Oxford University Press, 2013, chap. 1.

24/11 – 12. LA SEMANTIQUE DES PEJORATIFS

Daniel J. Whiting, « Conservatives and Racists : Inferential Role Semantics and Pejoratives », *Philosophia*, vol. 36, 2008, 375-388.

Timothy Williamson, « Reference, Inference and the Semantics of Pejoraitves », dans J. Almog & P. Leonardi (dir.), *The Philosophy of David Kaplan*, Oxford : Oxford University Press, 2009, 137-158.

Timothy Williamson, « The Use of Pejoratives », dans D. Whiting (dir.), *The Later Wittgenstein on Language*, Basingstokes : Palgrave MacMillan, 2010, 45-62.

Luvell Anderson & Ernie Lepore, « What did you call me ? Slurs as Prohibited Words », *Analytic Philosophy*, vol. 54, 2013. 350-363.

01/12 – 13. EXPOSES

08/12 – 14. EXPOSES

15/08 – 15. EXPOSES

ÉVALUATION

- La participation en classe : 20% de la note finale.
- Un exposé de 60 minutes : 30% de la note finale. Le sujet devra être approuvé par le professeur.
- Un travail de session valant 50% de la note finale, d'une vingtaine de pages, à interligne double, à remettre impérativement lors de la dernière séance. Le sujet peut être le même que celui de l'exposé.

PLAGIAT
Règlement no 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18. Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

Politique 16 sur le harcèlement sexuel
Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.
La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel : 1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées. 2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude. 3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées. 4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés. 5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel. 6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme. 7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue. 8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée. Pour plus d'information : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf Pour rencontrer une personne ou faire un signalement : Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement : 514-987-3000, poste 0886 http://www.harcelement.uqam.ca